

7. Informations obligatoires

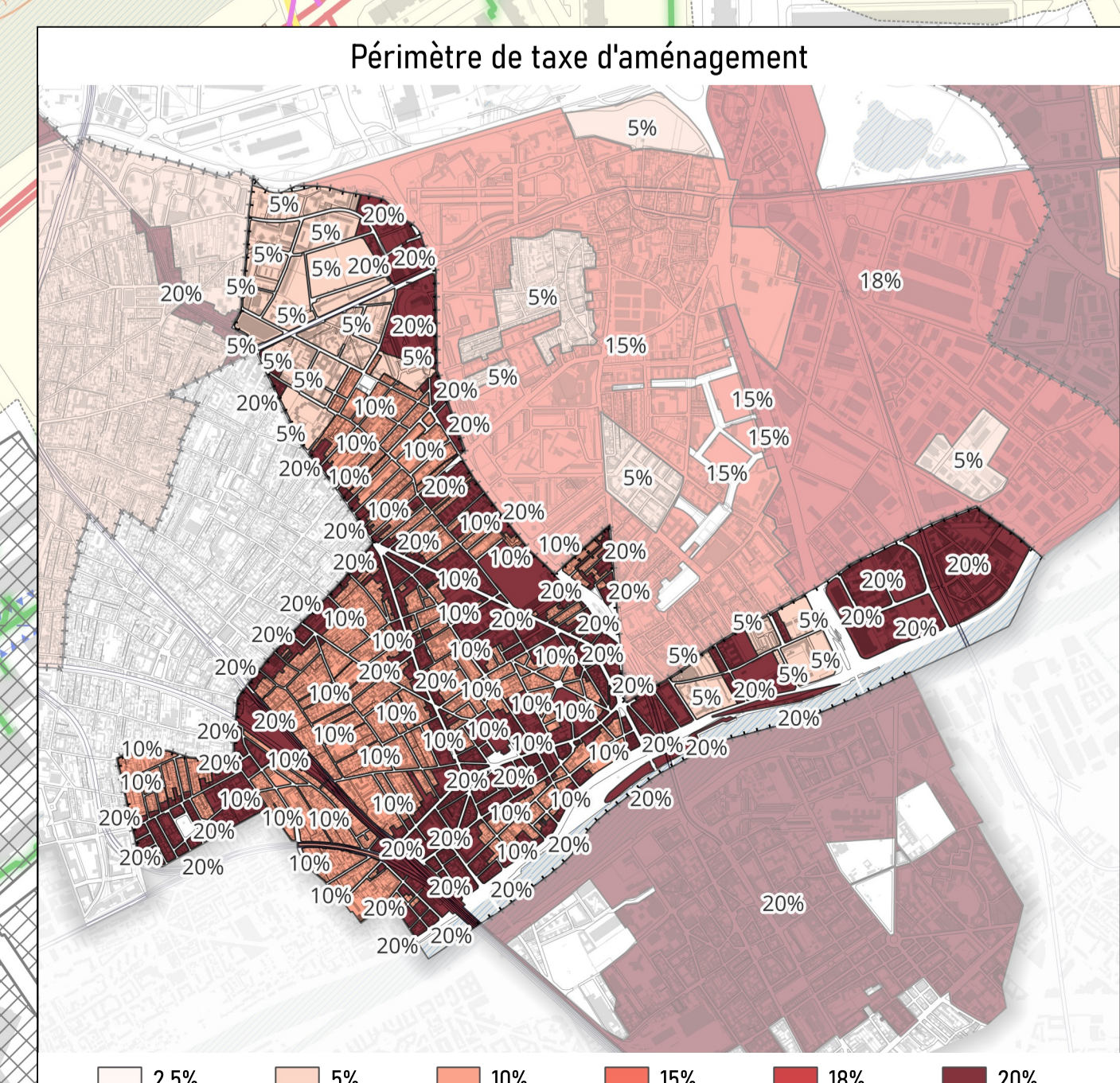
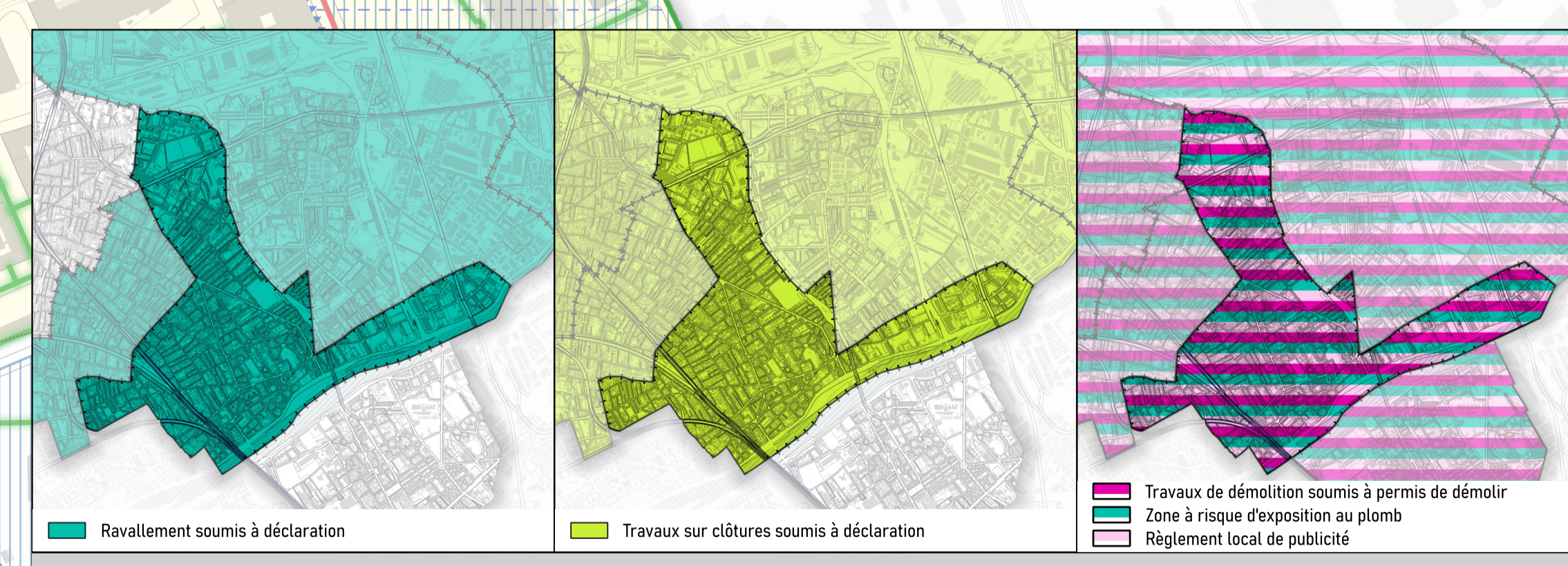

7.1.2 Plan des informations - Asnières-sur-Seine

ELABORATION

Mise à jour n°2



Argenteuil | Asnières-sur-Seine | Bois-Colombes  
Clichy-la-Garenne | Colombes | Gennevilliers | Villeneuve-la-Garenne



Annexes réglementaires au titre des articles R.153-52 et 53 du Code de l'Urbanisme

- Zone d'aménagement concerté
  - Zone d'aménagement différé (ZAD)
  - Périmètre projet urbain partenarial
  - Périmètre régional d'intervention foncière
  - Secteur d'information sur le sol
  - Périmètre d'études
  - Droit de préemption commercial
  - Périmètre de sursis à statuer (LNP)
  - Anciennes carrières
  - Opération d'intérêt Métropolitain
  - Retrait gonflement des argiles - Faible
  - Retrait gonflement des argiles - Moyen
  - Retrait gonflement des argiles - Fort
  - Réseau de chaleur urbain
- 
- Classement sonore des infrastructures de transports terrestres par arrêté préfectoral du 26 mai 2023**
- Catégorie 1 - 300 mètres de part et d'autre de l'infrastructure
  - Catégorie 2 - 250 mètres de part et d'autre de l'infrastructure
  - Catégorie 3 - 100 mètres de part et d'autre de l'infrastructure
  - Catégorie 4 - 30 mètres de part et d'autre de l'infrastructure
  - Catégorie 5 - 10 mètres de part et d'autre de l'infrastructure
  - Secteur soumis aux nuisances sonores des infrastructures de transports terrestres